

ASSEMBLÉE NATIONALE7 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Tardy et M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 67.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Composition de la CNCTR, option 2 : 5 membres – 2 Conseil d'État, 2 Cour de Cassation, 1 personnalité ARCEP-CNIL.

Vu l'importance du rôle de la CNCTR, en être membre est difficilement compatible en termes d'agenda avec un mandat représentatif.